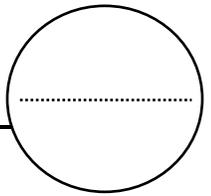




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 7 mai 2024 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient au 476 rue Frontière à Hemmingford, dans la salle située en arrière de la Coop.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn,
directeur général, greffier et trésorier-adjoint
Annick Brunet,
trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-05-100

1A - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2024-05-101

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-102

2B - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3 DÉLÉGATION

2024-05-103

4A-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO No. 335 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : 276 ; 317 ET 329.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Lucie Bourdon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement modifiant numéro No. 335 modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt : 276 : 317 : et 329 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

2024-05-104

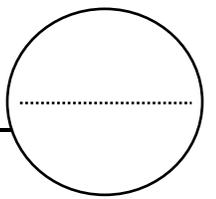
4B-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO No. 335 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : 276, 317 ET 329.

Attendu qu' il est nécessaire de modifier les clauses de taxation afin de refléter la réalité de la facturation du service de dette sur les comptes de taxes annuels;

Attendu qu' il est permis de modifier la clause de taxation d'un règlement d'emprunt conformément à l'article 1077 du Code municipal par un règlement de modification soumis à un avis public de 30 jours en vue d'être autorisé par la ministre des Affaires municipales à l'expiration de ce délai;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. L'article 4 du règlement numéro 276 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

ARTICLE 3. L'article 5 du règlement numéro 317 est remplacé par le suivant;

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

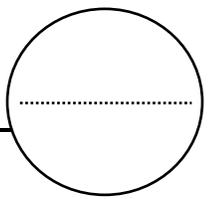
ARTICLE 4. L'article 5 du règlement numéro 329 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-105

4C-AJOUT DE L'ANNEXE "A" L'ENTENTE RELATIVES AUX LOISIRS ENTRE LES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE ET DU CANTON DE HEMMINGFORD

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford est propriétaire depuis le 26 juillet 2023 de la propriété située au 476 rue Frontière a Hemmingford , et que les immeubles sont à vocation communautaire ;

Considérant que le partage des coûts d'opération doit être inclus dans l'entente entre la Municipalité du Village et celle du Canton, entente qui fut signée le 26 aout 2005 et est toujours en vigueur,;

Considérant que l'ajout de l'annexe A à ladite entente, indique le partage dans les coûts d'opération, au prorata de la population, 30% pour la Municipalité du Village et 70% pour la Municipalité du Canton ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général a signé l'annexe A de l'entente relatives aux loisirs entre les municipalités du Village et du Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-106

4D - CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Attendu que l'association des directeurs municipaux du Québec organise le congrès annuel le 14, 15 et 16 juin à Québec;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier Michael Krohn ainsi que la trésorière Annick Brunet sont prêtes à assister à cette formation afin d'être à date avec tous les changements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier Michael Krohn ainsi que la trésorière Annick Brunet à assister à ce congrès;
- Que la municipalité est responsable des frais d'inscription \$566.00 + taxes pour le directeur général et de 805\$+ taxes pour l'adjointe directrice générale, ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

ANNULÉE

2024-05-107

4E - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

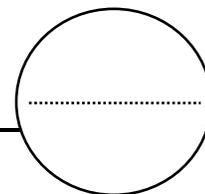
Attendu que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Attendu que les demandes de permis n'ont pas été traitées en raison d'un manque de ressources;

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 5 700\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général, greffier et trésorier-adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-108

**4E- AUDIT ET VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER 2023 - PAIEMENT
FACTURE LLG CPA INC.**

Considérant que la firme comptable LLG CPA INC. a réalisé l'audit et a fait la vérification du rapport financier de l'année 2023 ;

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 30376 de LLG CPA INC. pour la réalisation de l'audit et de la vérification du rapport financier 2023 au montant de 23 553.00\$ incluant les taxes, tel que prévu au budget et de prendre les fonds à même le compte **02-130-00-413** et de prendre 5 506.93\$ incluant les taxes du compte **03-410-00-010** pour un total de 29 059.93\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-109

**5A - CONFIRMATION À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR LA
GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

Attendu que le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Attendu que la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;

Attendu que les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;

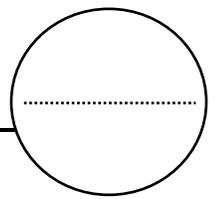
Attendu que les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options;

Attendu que les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.

Attendu que dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Attendu que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1er janvier 2025 au 30 juin 2027.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Village de Hemmingford confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1er janvier 2025 au 30 juin 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A - RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, Directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois d'avril 2024.

2024-05-110

6B - OCTROI DE CONTRAT POUR DU PAVAGE

Attendu que des demandes de prix par invitation ont été faite pour des travaux à trois endroits sur le territoire qui nécessitent un resurfaçage ou une réparation ;

Attendu que les demandes sont concernant les travaux de ces 3 emplacements suivant:

	Emplacement	Description
1	Rue Patenaude	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2'' d'épaisseur pour une superficie de 275' X 20'
2	Rue Keddy	Réparation d'asphalte de type EB-10S 2.5'' d'épaisseur pour une superficie de 17' X 19'
3	Avenue Curry	Réparation d'asphalte de type EB-10S pour une superficie de 16' X 22'

Attendu que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	Compagnie	Coût
1	Pavages Ultra	29 011.04\$ + taxes
2	L'Équipe Marcil Inc.	21 750.00\$ + taxes
3	Les Pavages MCM	19 035.00\$ + taxes
4	Pavages Ceka	21 424.15\$ + taxes
5	Pyrite Secours Inc.	31 450.00\$ + taxes

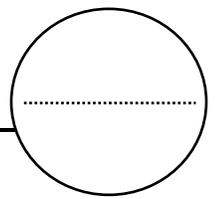
Attendu qu' une partie de ces dépenses seront couvertes par une subvention du Ministère des Transports du Québec, PPA-CE;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de revêtement des trois sections du réseau routier municipal mentionnées ci-haut à la compagnie _Les Pavages MCM_ pour un montant total de _19 035.00_ \$ plus les taxes applicables ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

- Que les travaux doivent être effectués le plus tôt possible, lorsque les conditions le permettront ;
- D'approuver les crédits nécessaires à ces fins au montant de 15 000\$ (03-010-00-721), tel que budgété pour l'exercice financier 2024 ;
- D'approprier la différence dans le surplus général afin de pallier les frais supplémentaires non budgétés, si nécessaire ;
- D'autoriser le Directeur générale et/ou la Coordinatrice des travaux publics à signer tout document relié à ce dossier ;
- D'inclure les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le prochain programme d'aide pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-111

6C - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'ils approuvent les dépenses d'un montant de 30 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

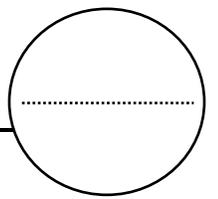
2024-05-112

6D - RÉPARATION D'UNE ENSEIGNE HEMMINGFORD AUX LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE

- Attendu que les enseignes Hemmingford installées aux limites de la municipalité sur Route 219 (rue Frontière) et sur Route 202 (avenue Champlain) ajoutent un cachet champêtre pour accueillir les gens dans le Village ;
- Attendu que pour donner suite à une inspection visuelle, afin d'y connaître l'entretien nécessaire pour rendre ces enseignes esthétiquement présentables à l'image de la



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

municipalité, celle devant le 574 Champlain (près du tennis) date de quelques années et a besoin de réparations majeures ;

Attendu qu' une demande de soumission a été placée à pour refaire l'enseigne car elle est d'un modèle 3 dimensions ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'octroyer le contrat de refaire 1 enseigne Hemmingford neuve à Ventax Graphix pour un montant de 1 500\$ plus taxes ;
- D'autoriser, si nécessaire, les dépenses pour l'installation ainsi que les poteaux de remplacement pour un montant maximal de 500\$ taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au compte 02-610-00-629 tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-113

6E - INSTALLATION DE THERMOPOMPE DANS LE LOCAL DE LOCATION ET LA MAISON DES JEUNES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

Attendu que le système de chauffage principal du bâtiment est arrêté lorsque la température extérieure se réchauffe et que les pièces au plancher principal peuvent avoir une température contrôlée avec les thermopompes;

Attendu que le niveau d'humidité est élevé au sous-sol et que ceci rend les pièces froides au printemps et l'automne et l'humidité reste toujours présente durant l'été par manque d'aération ou climatisation;

Attendu que l'installation de deux thermopompes au sous-sol permettrait de contrôler l'humidité et réduire la période de mise en marche du système de chauffage principal qui date de quelques années et est énergivore;

Attendu que la coordonnatrice des travaux publics a procédé à une demande de soumission l'installation d'une thermopompe murale 12 000 BTU (-17 degré) dans la salle de location et une thermopompe 18 000 BTU (-17 degré) et que le résultat se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix
Geo-Clim Quebec Inc	Installation des thermopompes	5 675.00\$ + taxes
Tétreault Électrique	Filage et branchement	787.88\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de faire l'installation des deux thermopompes au sous-sol pour un montant de 6 462.88\$ + taxes et de prendre les fonds à même le poste 03-010-00-522 tel qu'au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-114

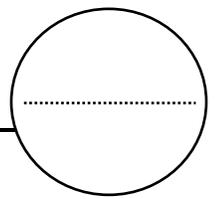
6F- TRAVAUX D'INSTALLATION DE LUMIÈRE DE RUE POUR L'AVENUE MCNAUGHTON

Attendu qu' il y a beaucoup de nouvelles constructions sur l'avenue McNaughton et que le pavage sera fait sous peu ;

Attendu qu' il est important d'ajouter de l'éclairage pour assurer la sécurité des habitants et éviter les accidents. Il y aurait 11 lampadaires sur McNaughton;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Attendu qu' il faut garantir un bon confort visuel tout en assurant une vie calme et paisible

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de lampadaires, installation et branchement de ces derniers.

Le résultat des soumissionneurs qui ont signalés un intérêt se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix
Cyclone Lighting	Lampadaires et luminaires	42 866.00\$ + taxes
Tétreault Électrique	Installation lampadaires, filage et contact avec Hydro	17 796.73\$ + taxes
Hydro Québec	Branchement	Approx 1 000.00\$ + taxes
	TOTAL	61 662.73\$ + taxes
Les Entreprises Alpha Peintureco	Lampadaires et ancrages	17 550.00\$ + taxes
Tétreault Électrique	Achat des luminaires, installation lampadaires, filage et contact avec Hydro	22 037.23\$ + taxes
Hydro Québec	Branchement	Approx 1 000.00\$ + taxes
	TOTAL	40 587.23\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent,

- De faire l'achat des lampadaires et ancrages de Les Entreprises Alpha Peintureco pour un montant de 17 550.00\$ plus taxes;
- De faire l'achat des luminaires, l'installation des lampadaires et le filage par Tétreault Électrique pour un montant de 22 037.23\$ plus taxes ;
- De demander à Hydro Québec de faire l'installation d'un lampadaire sur un poteau Hydro et le branchement de la ligne McNaughton pour un montant approximatif de 1000,00\$ plus taxes;
- De prendre les fonds à même le poste 03-010-00-728.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-115

6G - INSTALLATION DE LAMPADAIRE SUR L'AVENUE CURRY

Attendu que la phase II du prolongement de l'avenue Curry est terminée et qu'il y a quelques nouvelles constructions dans ce secteur ;

Attendu qu' il est important d'ajouter de l'éclairage pour assurer la sécurité des habitants et éviter les accidents ;

Attendu qu' il faut garantir un bon confort visuel tout en assurant une vie calme et paisible ;

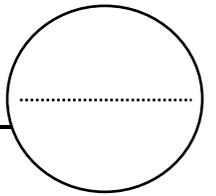
Attendu que la municipalité a décidé de faire l'installation de deux (2) lampadaires sur les poteaux d'Hydro Québec ;

Le coût de ces travaux se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix
Tétreault Électrique	Achat et montage 2 lampadaires	1 213.88\$ + taxes
Hydro Québec	Installation 2 lampadaires	880.00\$ + taxes
	TOTAL	2 093.88\$ + taxes



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent,

- De faire l'achat et le montage de 2 lampadaires par Tétrault Électrique pour un montant de 1 213,88\$ plus taxes ;
- De demander à Hydro Québec de faire l'installation des lampadaire sur les poteaux Hydro pour un montant 880,00\$ plus taxes;
- De prendre les fonds à même le poste 03-010-00-728.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été en moyenne de 54 120 gallons par jour durant le mois d'avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2024-05-116

7C - INSTALLATION D'UN NOUVEL ANALYSEUR DE CHLORE EN CONTINUE (CL17) À LA STATION EAU POTABLE

Attendu que le règlement sur la qualité de l'eau potable exige un suivi en continu du désinfectant résiduel afin d'assurer la concentration adéquate pour l'élimination des micro-organismes pathogènes lors du traitement de l'eau potable;

Attendu que l'analyseur CL17 à la station d'eau potable a cessé de fonctionner et que les pièces de réparation ne sont plus disponible vu que ce modèle est maintenant désuet et que l'installation d'un nouvel analyseur était urgente ;

Attendu que la Directrice des travaux publics a procédé à une demande de soumission pour l'achat et l'installation d'un nouvel analyseur à la compagnie Vibriss;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent ;

- D'entériner l'achat et l'installation du nouveau CL17 par la compagnie Vibriss (fait le 16 avril 2024) pour un montant de 10 445,62\$ + taxes;
- De prendre les fonds à même le poste de surplus général non affecté 03-410-00-010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

M. Michael Krohn, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d'avril 2024.

Nombre de permis émis :	14
Valeur des travaux :	1 027 980\$

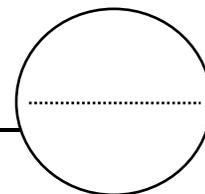
2024-05-117

9B-DEMANDE DE PIIA # 2024-04-0004 : 517, AVENUE CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de permis de rénovation # 2024-04-0015 pour le 517, avenue Champlain qui est dans la zone CV-5 qui est soumise au PIIA;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-04-0004 vise à procéder à la construction d'un avant-toit sur l'entrée en latérale droite du bâtiment principal.

Considérant que les travaux consistent à faire un avant-toit en cours latérale droite en conservant les mêmes matériaux et couleurs d'origine (tôle argentée, structure de bois avec recouvrement en aluminium de couleur crème) ;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-04-0004 afin de pouvoir délivrer le permis 2024-04-0015 pour la construction d'un avant-toit sur l'entrée en latérale droite du bâtiment principal du 517, avenue Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-118

9C-DEMANDE DE PIIA # 2024-04-0002 : 467, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIÈURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2024-04-0013 pour le 567, rue Frontière qui est dans la zone CV-4 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-04-0002 vise à procéder à la rénovation complète du balcon en cours avant du bâtiment principal (agrandissement d'un (1) pied) ;

Considérant que les travaux consistent à l'agrandissement du balcon en cours avant en conservation les mêmes matériaux et couleurs d'origine (bois de couleur brun) avec un avant-toit avec un revêtement de tôle (pareille comme le bâtiment principal);

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-04-0002 pour procéder à la rénovation extérieure la rénovation complète du balcon en cours avant du bâtiment principal (agrandissement d'un (1) pied) au 467, rue Frontière (Permis de rénovation # 2024-04-0013) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-119

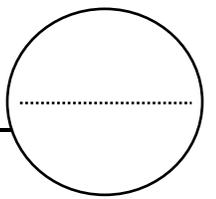
9D-DEMANDE DE PIIA # 2024-04-0001 : 467, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIÈURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2024-04-0012 pour le 467, rue Frontière qui est dans la zone CV-4 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-04-0001 vise l'approbation du type de fenêtres (matériel et couleur) afin de modifier toutes les fenêtres du bâtiment principal;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Considérant que les matériaux pour les fenêtres seront en PVC avec carrelage de couleur blanches et que la fenêtre de la salle de bain sera givrée;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu le modèle de fenêtre (couleur et le modèle de matériau) proposé par le requérant;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-04-0001 pour procéder à la rénovation extérieure des ouvertures (fenêtres) sur la totalité du bâtiment principal au 567, rue Frontière (Permis de rénovation # 2024-04-0012) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-120

9E-DEMANDE DE PIIA # 2024-04-0003 : 511-513, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2024-10-0014 pour le 511-513, rue Frontière qui est dans la zone CV-1 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-04-0003 vise à procéder au changement des ouvertures (portes et fenêtres) au 2^e étage (logement numéro 513, rue Frontière);

Considérant que les travaux consistent à changer les fenêtres pour des fenêtres à guillotine en PVC de couleur blanche et des portes en PVC de couleur blanche avec fenêtre intégré;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-04-0003 afin de pouvoir délivrer le permis de rénovation # 2024-04-0014. Également, il est recommandé de suggérer au requérant d'ajouter un carrelage dans les fenêtres (minimum celle du haut) afin d'être en harmonie avec les autres ouvertures existantes sur les bâtiments adjacents (ex : propriétés du 502-506 et 514-518, rue Frontière)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-121

10A - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL ET LE CENTRE RÉCRÉATIF

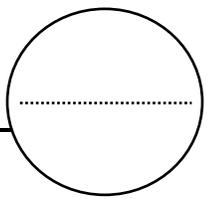
Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux cyclistes qui stationnent leur véhicule dans le stationnement de l'hôtel de ville et pour les utilisateurs du Centre récréatif ;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la location ou l'achat de toilettes avec lavabo :

**Location 1 toilette stationnement municipal arrière et 2 toilettes au Centre Récréatif
(1 au parc de jeux et 1 au tennis)**



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Entreprises	Frais mensuels par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total jusqu'au 30 octobre (plus taxes)
Sanivac	40.00\$ / semaine / toilette	50.00 \$ / toilette	3 030.00 \$
Sanibert	38.62\$ / semaine / toilette	60.00 \$ / toilette	2 960.64 \$
Solutions Environnementales 360 Ltd.	36.25\$ / semaine / toilette	100.00 \$ / toilette	2 910.00 \$

Achat d'une toilette (service d'entretien hebdomadaire additionnel du début mai à fin octobre)

Entreprises	Coût d'achat (Toilette usagée)	Nettoyage hebdomadaire
Sanivac	900,00\$ / toilette	150\$ / 28 jours / toilette
Sanibert	En attente	En attente
Solutions Environnementales 360 Ltd.	N/A	N/A

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de trois toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 2 910.00\$ plus taxes avec Solutions environnementales 360 Ltd. ;
 - Que la location des toilettes se termine à la fin octobre 2024 ;
 - D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-122

10B - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LA FIN DE SEMAINE DES VENTES DE GARAGE EN SEPTEMBRE

Attendu qu' il est important d'avoir des toilettes publiques pour les nombreux visiteurs qui seront de passage lors de cet évènement populaire en septembre ;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la location de toilettes avec lavabo :

1 toilette stationnement 476 Frontière

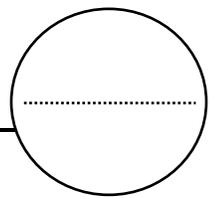
Entreprises	Frais par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total (plus taxes)
Sanivac	125.00\$ / toilette	50.00 \$	175.00 \$
Sanibert	138.44\$ / toilette	120.00 \$	258.44 \$
Solutions Environnementales 360 Ltd.	195.00\$ / toilette	inclus \$	195.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location d'une toilette portative avec lavabo pour un montant de 195.00\$ plus taxes avec Solutions environnementales 360 Ltd.;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

- Que la location de la toilette soit seulement pour la fin de semaine du 21-22 septembre 2024;
- D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-123

10C – EMBELLISSEMENT DE LA BUTTE À GLISSER ET AJOUT D'ARBRES AU CENTRE RÉCRÉATIF

- Attendu que la butte à glisser est utilisée et appréciée par plusieurs citoyens durant les jours enneigés ;
- Attendu que l'entretien en période estivale est un peu complexe car le derrière de cette butte à une pente trop prononcée pour la tonte avec un tracteur ;
- Attendu que l'ajout d'arbustes permettrait d'embellir l'environnement. L'arbuste choisi sera ornemental, à croissance rapide, rustique, robuste et généreux, à l'allure indisciplinée ;
- Attendu que ces arbustes qui atteindront 5 pieds de hauteur élimineront l'obligation de débroussailler sur cette portion de la butte et préviendront l'érosion de ce secteur de la butte ;
- Attendu que des arbres morts ont été abattu sur le terrain des loisirs pour la sécurité des utilisateurs en 2022 ;
- Attendu qu'il est primordial de refaire une plantation afin de remplacer ces arbres et pouvoir offrir des espaces ombragés pour les utilisateurs du terrain des loisirs ;
- Attendu que la pépinière Cramer est un grand distributeur pour ces arbres et arbustes et nous avons la possibilité d'avoir un rabais vu que nous sommes une municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à l'achat et plantation de 150 arbustes au secteur de la pente prononcée de la butte à glisser ;
- Que la municipalité procède à l'achat et plantation de 4 arbres pour remplacer les arbres morts et offrir un espace ombragé pour les citoyens ;
- D'autoriser un montant maximal de 2 500\$ taxes incluses pour le tout ;
- D'imputer cette dépense au compte 02-610-00-629 tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

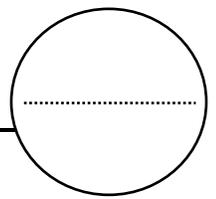
2024-05-124

10D - DEMANDE À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford avec l'appui financier de la municipalité du Canton de Hemmingford, souhaite compléter le projet de revitalisation au Centre récréatif, en modernisant, rendant accessible et sécuritaire le mouvement actif pour tous les citoyens de Hemmingford;
- Attendu que la description du projet visant le Centre récréatif est :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

- Ajout d'un secteur avec des modules de jeux modernes pour les enfants 18 mois à 5ans;
- Ajout de filets protecteurs entre la clôture du baseball et les bancs de spectateurs;
- Ajout d'une clôture d'arrière-champ installée au baseball.
- Ajout d'une table de Ping Pong extérieure en béton;
- Installer des panneaux de pointage électronique pour le Dek Hockey et le Baseball.
- Ajout d'un accès Wifi extérieur et des haut-parleurs;
- Construire un cabanon pour l'entreposage d'équipement sportif;
- Peinturer la surface de la patinoire hivernale et ajouter des lignes pour 2 terrains de pickleball;
- Peinturer une surface pour le basketball;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire financièrement utiliser les enveloppes cumulées pour les années 2022-2023-2024, totalisant 60 000\$ pour le projet décrit plus haut ;

Attendu que ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

Attendu que le coût net du projet est de 150 132.13\$ et sera partagé équitablement avec la Municipalité du Canton de Hemmingford ;

Attendu que la *fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* octroi jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, et que chaque municipalité participante contribuera 20% du montant projeté, donc 15 066,07\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, le maire n'ayant pas voté :

- De demander une aide financière dans le cadre du Fonds Région et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) pour un montant de 60 000 \$ correspondant aux enveloppes restantes de la Municipalité.
- D'autoriser Monsieur Michael Krohn, Directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à ladite entente relativement à la réalisation du projet de revitalisation au Centre récréatif à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-125

10E - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE ST-ANDREW'S

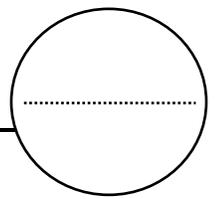
Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire moderniser les installations sanitaires existantes de la salle du Centre communautaire St-Andrew's et revoir la disposition de l'espace pour une meilleure fonctionnalité et l'accessibilité adaptées aux personnes âgées ;

Attendu qu'il s'agit d'une salle essentielle offrant la possibilité de recevoir plusieurs groupes privés ou organismes locaux offrant une variété d'activités et de services aux résidents de tous âges ;

Attendu que la municipalité reconnaît l'importance d'appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés et que la modernisation des installations permettra une aide à



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

l'immobilisation pour des projets et/ou des programmes communautaires nouveaux et existants destinés aux aînés ;

Attendu que

la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rénovation des installations sanitaires de la salle du Centre Communautaire St-Andrew's et que le résultat des soumissions se détaille comme suit :

Compagnie	Prix
Rénovation Gamache Inc.	N/A
Construction Blanchet et Fils Inc. et Plomberie GTC	90 439.34\$ tx inclus

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, ce qui suit :

- Que les travaux des installations sanitaires de la salle du Centre communautaire St-Andrew's soit octroyé à Construction Blanchet et Fils Inc. et Plomberie GTC au coût de 90 439.34\$ taxes incluses.
- Que la subvention Programme Nouveaux Horizons pour les aînés soit appliquée pour ces travaux (soit un montant de 25 000\$ subventionné)
- D'imputer le résiduel de cette dépense au poste 03-010-01-522 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs et cultures avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

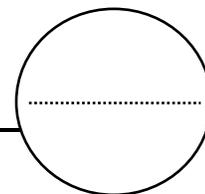
2024-05-126

10F-ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

- Considérant que la municipalité a présente une demande d'aide financière au ministre du Patrimoine canadien dans le cadre de programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada;
- Considérant que le 29 avril 2024, Patrimoine canadien a confirmé au versement d'une subvention de 5 700\$;
- Considérant que pour bénéficier de cette aide financière, la municipalité souhaite signe un accord de subvention avec le gouvernement fédéral;
- Considérant que les municipalités du Québec peuvent contracte et singer des ententes avec des ties ou avec d'autres gouvernement du Canada;
- Considérant que la loi sur le ministre du Conseil exécutive (LMCA) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent singer ce type d'ententes;
- Considérant que en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut sans l'autorisation du gouvernement conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux ou avec un organisme public fédéral;
- Considérant que pour conclure une telle entent un organisme doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;
- Considérant que la municipalité de Hemmingford demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;
- Considérant que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des ses pouvoirs du conseil municipal relatifs à la prise de règlements ni



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de relatifs aux élections et les referendums municipaux et à la participation publique;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que le conseil municipal autorise le maire, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer pour et au nom de municipalité l'accord de subvention à intervenir avec le ministère du Patrimoine canadien concernant le version d'une subvention de 5 700\$ dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la Saint-Jean Baptise et de la fête du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

2024-05-127

11A - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI - AIDE FINANCIÈRE 2023

Attendu que la Municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par lequel elle s'engage à remettre une aide financière annuellement;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé pour l'année 2024, des fonds prévus du budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-128

11B-DON POUR LES FLEURS POUR LE CÉNOTAPHE

Monsieur Karl Kramell, représentant de la Légion Royale Canadienne de Hemmingford explique

- Que des bénévoles de la Légion font l'aménagement et l'entretien annuellement des fleurs pour le cénotaphe ;
- Que l'organisme Légion Royale dépense environ 500\$ par année pour l'achat de fleurs, engrais, etc.

Monsieur Kramell demande au nom de la Légion un remboursement annuel pour compenser une partie de ses frais et ceci annuellement.

Considérant que le cénotaphe est un terrain municipal appartenant aux deux municipalités et aménager en mémoire de nos vétérans ;

Considérant que les employés municipaux font seulement la coupe de gazon de ce terrain ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé annuellement pour compenser une partie de ces frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05 129

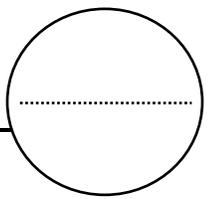
11C - CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU - AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la réception d'une correspondance du Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu dans le cadre d'une campagne de financement pour donner un programme complémentaire aux jeunes cadets et cadettes;

En conséquence, il est proposé et résolu par les conseillers que la Municipalité du Village de Hemmingford de verser un don de 50 \$ au Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu pour les activités de ce groupe.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2024-05-130

12A – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que l'achalandage des activités et des locations se font de plus en plus ressentir au Centre Récréatif et que nous vivons avec un problème de manque de stationnement ;
- Attendu que nous avons la possibilité de récupérer du matériel lors des travaux de préparation pour le pavage de l'avenue McNaughton et que ce dernier est bon pour faire la fondation de l'agrandissement d'un stationnement ;
- Attendu que nous avons du matériel de surplus lors des travaux de l'avenue Margaret qui pourra être utilisé pour la surface de l'agrandissement d'un stationnement ;
- Attendu que la compagnie Excavation Erwin Inc. est venu voir les travaux pour faire l'agrandissement du stationnement au Centre Récréatif et nous informe avoir la disponibilité afin de coordonner les travaux au même moment que les travaux de l'avenue McNaughton ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, d'entreprendre les travaux d'agrandissement du stationnement au Centre Récréatif par Excavation Erwin Inc. et d'autoriser un montant maximal de 5 000,00\$ pour ceci et de prendre les fonds à même le poste 03-010-01-522 tel qu'au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-131

12B – CONTINUITÉ DU PROJET DE RECHERCHE EN EAU : LEVÉ GÉOPHYSIQUE DE TYPE "VLF"

- Attendu que la première étape de recherche en eau n'a pas été un succès avec le forage de 3 puits à différents endroits ;
- Attendu que la firme Laforest Nova Aqua (LNA) nous explique que la recherche en eau d'un grand territoire respectif peu s'avérer intéressant par levé géophysique de type "VLF" afin d'obtenir les caractéristiques du sous-sol et d'analyser la structure géologique souterraine ;
- Attendu que le lot intéressant afin de pouvoir faire cette recherche en eau est le lot #5365946. Ce dernier ne sera que retenu suite à l'approbation de poursuivre par le propriétaire ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, d'entreprendre la levé géophysique de type "VLF" sur le lot #5365946, suite à l'approbation du propriétaire, par la compagnie Laforest Nova Aqua au coût de 9 114.53\$ plus taxes et de prendre les fonds à même le poste 03-010-05-721.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

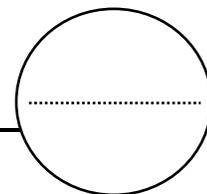
2024-05-132

12C – CONTINUITÉ DU PROJET AGRANDISSEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS : ÉTUDE DE CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE DES EAUX USÉES

- Considérant qu'il est important de déterminer avec plus de détail les charges de polluant dans l'affluent à traiter à l'usine de traitement des eaux usées afin de faire l'optimisation optimale de la station lors de l'agrandissement ;
- Considérant que le contrat consiste de faire l'échantillonnage sur 4 jours consécutifs, recevoir les résultats d'analyses et les compiler, interpréter les résultats et faire une révision des critères de conception de la station ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Considérant que Génipur est déjà la firme embauchée pour faire l'étude complète du dossier de l'optimisation de la station d'épuration de Hemmingford et que cette firme nous offre ses services pour la caractérisation de l'affluent;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer la caractérisation des eaux usées de la municipalité à Génipur pour un montant de 8 475\$ plus les taxes applicables et de prendre les fonds à même le poste 03-010-03-721.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-133

12D-PLACEMENT D'UN EXCÉDENT (582 983.00)\$

Considérant que la municipalité dispose d'un excédent qui peut être investi à un taux d'intérêt supérieur à celui de son compte bancaire;

Considérant que le conseil autorise le maire et le directeur général, greffier et trésorier-adjoint à signer au nom de la Municipalité, tout document nécessaire en lien avec la présente résolution.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-134

12E- AVENANT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE

Considérant que l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie (l'Entente) a été signée le 10 novembre 2021;

Considérant que l'Entente a pour objet de déléguer à la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) la mise en œuvre du Programme d'inspection des risques plus élevés, par le service de prévention ;

Considérant qu'une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Considérant que trois nouvelles municipalités, à savoir les municipalités de Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Jacques-le-Mineur, ont exprimé leur volonté de se joindre à l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les conditions d'adhésion des municipalités et de préciser que la MRC offre le service de recherche de causes et circonstances en incendie ;

Considérant que le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance de l'avenant à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie et qu'il s'en dit satisfait;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

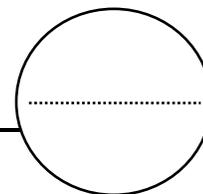
D'adopter l'Avenant 2024-01 à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie, tel que présenté ;

D'autoriser Drew Somerville, maire et Michael Krohn Directeur général à signer au nom et pour le compte de la Municipalité du Village de Hemmingford ledit avenant, attestant ainsi son accord et son engagement envers les modifications apportées à l'Entente;

Que toutes les dispositions de l'Entente initiale demeurent en vigueur, sauf celles expressément modifiées par l'avenant.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-135

12F-BIBLIOTHÈQUE – CAMPAGNE D'INFORMATION SUR L'ANAPLASMOSE

Considérant que la bibliothèque souhaite lancer une campagne d'information sur l'anaplasmose

Considérant que le budget pour produire les dépliants de la campagne est de 1 000\$.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser un budget de 1 000\$ pour la campagne d'information sur l'anaplasmose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-05-136

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 MAI 2024

Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 7 mai 2024, soit dans le budget 2024 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 2 avril au 7 mai 2024 soient acceptés au montant de 80 326.05\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 7 mai 2024 soient payés au montant de 29 274.29\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-137

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général, Greffier et Trésorier-adjoint.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024.